

entre les gouvernements, dont le point de repère serait la liberté et le mieux-être des citoyens».

Je pense, monsieur le Président, que même les membres du Bloc québécois ne peuvent être contre la liberté et le mieux-être des citoyens. J'espère que non.

Il n'y a rien de sacré, monsieur le Président, dans l'actuelle répartition des compétences. Au-delà de ce principe fondamental et général, il importe de garder aussi à l'esprit certains objectifs particuliers au Canada qui devraient nous guider tous dans le renouvellement de la Constitution, en particulier dans l'examen de la répartition des pouvoirs entre les ordres de gouvernement, comme: 1) toute révision des compétences devrait garantir les droits et libertés des citoyens; 2) toute révision des compétences devrait assurer le maintien et l'affermissement des deux grandes communautés linguistiques au pays. Ce principe est fondamental à l'existence même du Canada et il doit être endossé avec générosité par tous les ordres de gouvernement au Canada.

En outre, le Québec doit être reconnu comme le point d'appui de la vie et de l'expression française au Canada. Toute révision des compétences devrait garantir le respect et l'épanouissement des peuples autochtones; toute révision des compétences devrait favoriser les droits et le développement des communautés culturelles; toute révision des compétences devrait viser à optimiser la qualité de vie et le niveau de vie de tous les citoyens; toute révision des compétences devrait assurer le bon fonctionnement du marché commun canadien; toute révision des compétences devrait assurer la justice sociale à l'échelle du pays par le partage des ressources entre les régions et entre les citoyens; toute révision des compétences devrait assurer la souveraineté de chaque gouvernement dans sa compétence respective; toute révision des compétences devrait garder à l'esprit la diversité des différentes régions du pays et leur dynamisme propre, y compris le caractère distinct du Québec et de la société québécoise. . .

M. Plamondon: Tu iras dire cela à Chrétien, il va t'arroser!

Mme Copps: Eh bien, je m'excuse, mais il n'a pas écouté la soumission devant la Commission Bélanger-Campeau parce que ceci est tiré directement des paroles de M. Chrétien. Alors, parlez-vous donc mais au moins, écoutez pour une fois!

Alors, monsieur le Président, je poursuis: laisser aux provinces des compétences qui ne sont pas requises par l'intérêt national et par le mieux-être des citoyens.

Et finalement, monsieur le Président, la modernisation du fédéralisme canadien n'est pas obligatoirement une

affirmation du principe de symétrie totale dans tous les aspects de notre fédération constitutionnelle. Le fédéralisme canadien est et continue d'être suffisamment souple pour s'accommoder d'asymétrie dans certaines situations.

C'est pour cela, monsieur le Président, que nous proposons un amendement élargi aux propositions du parti néo-démocrate parce que nous pensons, dans notre parti, qu'il sera important de renforcer des régions, comme les régions de l'Atlantique, les régions de l'Ouest et aussi les régions du Nord, de leur donner une meilleure emprise sur l'élaboration des lois nationales.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, les discussions constitutionnelles ne font que commencer.

[Traduction]

Pour relever le défi constitutionnel, monsieur le Président, nous avons besoin d'un véritable cycle de négociations pancanadiennes. Ce cycle devrait être consacré à la reconstruction du pays entier. La tâche est énorme, mais elle est réalisable.

Je vois qu'il est presque 13 heures. Avant de discuter de ce que je considère comme une partie très importante du processus, je demande le consentement de la Chambre pour poursuivre mon discours.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le chef suppléant de l'opposition a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour louer la décision prise récemment par le Bureau de la concurrence d'examiner les prix de détail de l'essence dans la région de la capitale nationale et dans diverses autres régions un peu partout au Canada.